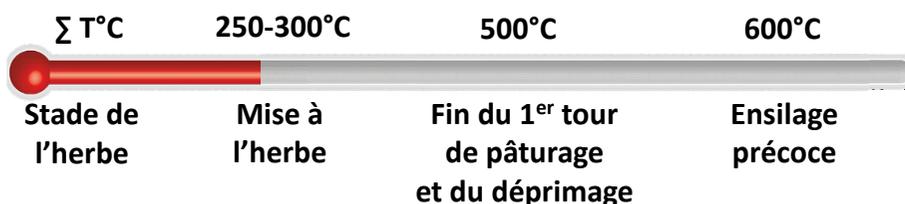


Somme de température depuis le 1^{er} février



	Stations météo au 17 mars 2025	Σ T°C depuis le 1 ^{er} février	Σ pluvio depuis le 1 ^{er} janvier
38	Bourgoin-Jallieu (358 m)	314 (+124)	174 (+44)
	St-Étienne-St-Geoirs (384 m)	261 (+95)	141 (+31)
	St-Laurent-du-Pont (410 m)	251 (+91)	277 (+52)
	Chatte (272 m)	314 (+109)	190 (+46)
	Roissard (746 m)	269 (+98)	166 (+39)
	Villard-de-Lans (1027 m)	161 (+60)	182 (+34)
26	Chapelle-en-Vercors (879 m)	214 (+80)	205 (+50)
	St-Christophe Laris (400 m)	283 (+110)	189 (+52)
	Étoile-sur-Rhône (145 m)	360 (+127)	197 (+60)
	St-Sauveur-en-Diois (338 m)	313 (+114)	218 (+70)
07	Annonay (336 m)	305 (+112)	134 (+48)
	Aubenas-Lanas (265 m)	334 (+115)	417 (+137)
	Colombier-le-Jeune (566 m)	266 (+108)	311 (+92)
	Issanlas-Peyrebeille (1264 m)	103 (+41)	242 (+74)
	St-Agrève (1014 m)	170 (+69)	262 (+94)

Entre parenthèses : évolution sur les 15 derniers jours

Le retour du printemps ?



Après l'offensive hivernale du week-end, les conditions devraient devenir plus printanières au cours de la semaine. Le flux de Sud va amener des températures douces mais aussi de la pluie en fin de semaine. Par la suite, les prévisions maintiennent cette tendance douce et humide, favorable à la croissance de l'herbe.

Stade de l'herbe

En plaine, la barre des 250 à 300°C cumulés est en train d'être franchie. À ce stade, la croissance des prairies s'accélère et permet d'enclencher la mise à l'herbe progressive des animaux (voir page suivante). À partir de 300 °C, la sortie des animaux est impérative pour réussir son année de pâturage.

En montagne, sous 1100 mètres d'altitude, la végétation commence à reverdir. La fertilisation pour les parcelles prévues en récolte précoce est d'actualité (lisier et engrais minéral). Au-delà de 1100 mètres, le seuil symbolique des 200°C depuis le 1^{er} janvier n'est pas encore franchie, les apports seront à prévoir d'ici une quinzaine de jours après ressuyage des parcelles.



Pâturage en pousse active jeudi dernier à 600 m d'altitude. La sortie des vaches est prévue pour cette semaine

17 mars 2025



Semis de prairie temporaire

L'arrivée du printemps ouvre la saison favorable au semis de prairie en plaine (semis possible jusqu'à mi-avril). Ces semis se font classiquement sur sol nu mais il est parfois possible de sur-semer dans une céréale déjà en place. Il convient alors de réduire la fertilisation (60 unités N max) et de ne pas réaliser de désherbage de la céréale (technique adaptée au bio).

👉 L'achat des semences est un investissement pour 3 à 5 ans. Il est donc essentiel de prendre le temps de la réflexion quant au choix des espèces et variétés semées. N'hésitez pas à demander un avis à votre conseiller pour choisir vos mélanges.

Les fermes du réseau de suivi de l'herbe

	Exploitation <i>Commune - altitude</i>	Situation au pâturage	Hauteur d'herbe (cm)	Croissance (kg de MS /ha/jour)
38	GAEC de Sully <i>Varacieux - 420 m</i>	Mise a l'herbe prévue 25 mars	5,9 cm	13 kg
	GAEC de la Mure <i>Biol - 500 m</i>	Pâturage depuis le 17 février	3,8 cm	20 kg
	Guillaume VESSARD <i>Miribel les Échelles - 740 m</i>	Mise a l'herbe prévue 20 mars	6,6 cm	-
	EARL de la Grand Mèche <i>Lans en Vercors - 1030 m</i>	Mise a l'herbe prévu 10 avril	-	-
26	Jean-Luc BERTHOIN <i>La Chapelle en Vercors - 880 m</i>	Mise a l'herbe prévue fin mars	3,8 cm	-
07	Paul BESSEAS <i>Quintenay - 400 m</i>	Mise a l'herbe prévue 20 mars	8,9 cm	14 kg
	GAEC La Ferme Commune <i>St Symphorien sous Ch. - 150 m</i>	Fin de 1 ^{er} tour	5,4 cm	15 kg
	Ferme Expérimentale du Pradel <i>Mirabel - 270 m</i>	Pâturage le 18 mars	5,5 cm	16 kg
	GAEC d'Esperveyres <i>St Cirgues en M^{gne} - 1200 m</i>	Mise a l'herbe prévue fin avril	-	-



Mélange suisse 330 : RGA, fétuque des prés, fléole, dactyle + trèfle violet et blanc géant.

Un mélange très adapté pour des prairies de fauche de 3 à 5 ans en zone favorable au ray-grass (prairie en 4^{ème} année ici).

Les croissances d'herbe sont assez faibles pour le moment (10 à 20 kg de MS/ha). Toutefois, à basse altitude, dans les exploitations avec un parcellaire vaste, le risque de former des zones des refus trop rapidement est réel en cas de report de la mise à l'herbe (touffes de dactyle et de fétuques).

Cette année est marquée par une forte pluviométrie et la portance s'en retrouve réduite. Il convient donc de limiter le temps de présence des animaux, de réduire le chargement en agrandissant les parcelles et de ne pas faire pâturer trop ras.

Transition alimentaire

La mise à l'herbe du troupeau laitier doit se faire progressivement afin d'habituer les animaux à la consommation de ce nouvel aliment (transition de trois semaines). Commencez en premier lieu par des sorties courtes de 3 à 4 heures en tournant rapidement sur les parcelles de pâture, voire celle de fauche.

👉 Pour favoriser la consommation d'herbe, éviter de sortir les animaux peu de temps après leur avoir servi la ration de fourrage. Les animaux n'iront alors que se coucher dans les parcelles. Diminuer plutôt la quantité distribuée (-20%) afin que la ration soit terminée lors de la sortie (distribution le soir pour pâturer le matin).

17 mars
2025





Adice
Service - Conseil - Expertise

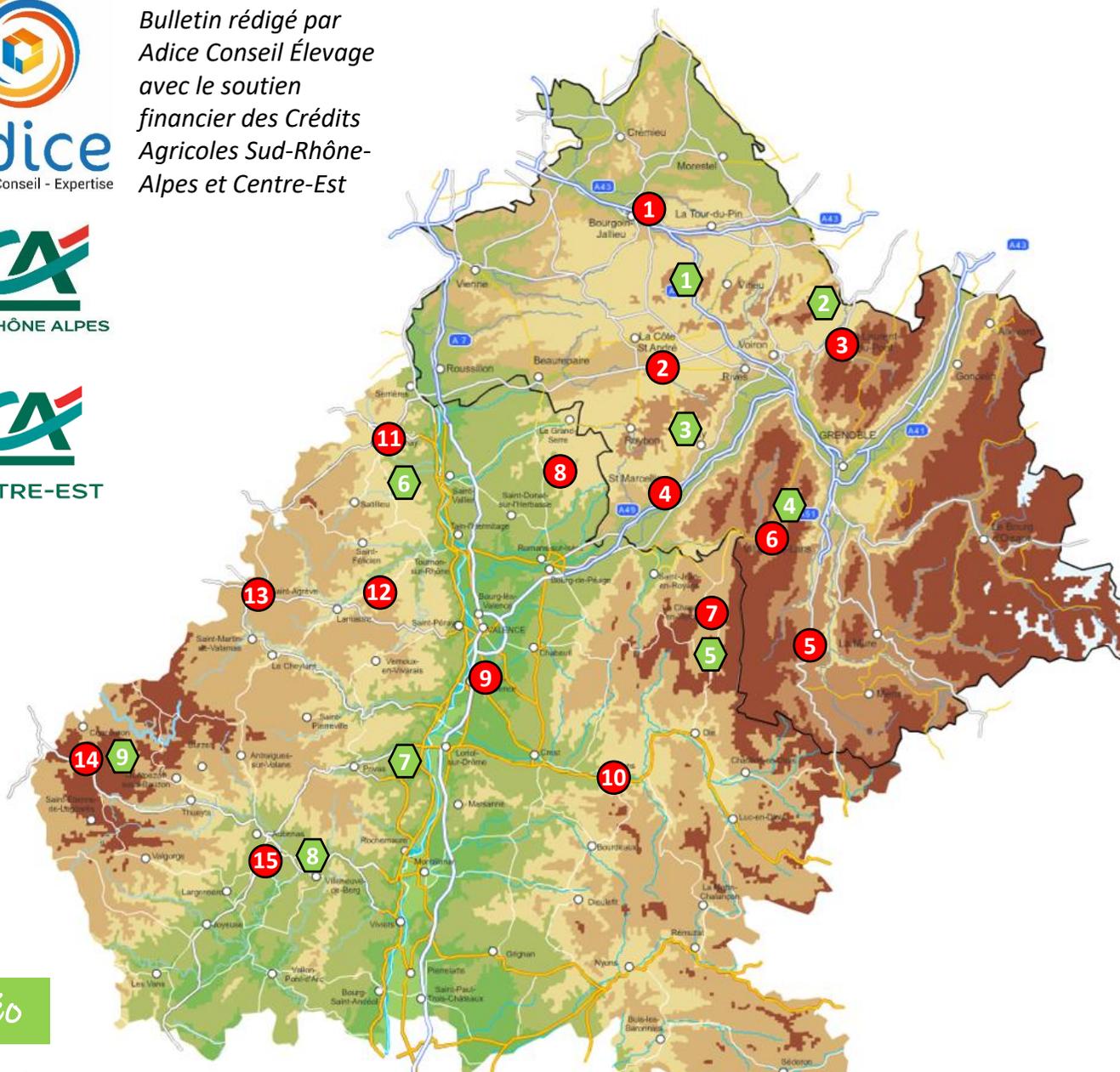


SUD RHÔNE ALPES



CENTRE-EST

Bulletin rédigé par
Adice Conseil Élevage
avec le soutien
financier des Crédits
Agricoles Sud-Rhône-
Alpes et Centre-Est



Suivis de l'herbe

- 1 GAEC de la Mure
Biol - 500 m
- 2 Guillaume VESSARD
Miribel les Échelles - 740 m
- 3 GAEC de Sully
Varacieux - 420 m
- 4 EARL de la Grand Mèche
Lans en Vercors - 1030 m
- 5 Jean-Luc BERTHOIN
La Chapelle en Vercors - 880 m
- 6 Paul BESSEAS
Quintenas - 400 m
- 7 GAEC La Ferme Commune
St Symphorien sous Ch. - 150 m
- 8 Ferme Expérimentale du Pradel
Mirabel - 270 m
- 9 GAEC d'Esperveyres
St Cirques en Montagne - 1200 m

Stations météo

- 1 Bourgoin-Jallieu (358 m)
- 2 St-Étienne-St-Geoirs (384 m)
- 3 St-Laurent-du-Pont (410 m)
- 4 Chatte (272 m)
- 5 Roissard (746 m)
- 6 Villard-de-Lans (1027 m)
- 7 La Chapelle-en-Vercors (879 m)
- 8 St-Christophe et le Laris (400 m)
- 9 Étoile-sur-Rhône (145 m)
- 10 St-Sauveur-en-Diois (338 m)
- 11 Annonay (336 m)
- 12 Colombier-le-Jeune (566 m)
- 13 St-Agrève (1014 m)
- 14 Issanlas (1264 m)
- 15 Aubenas-Lanas (265 m)